

# PHOTO - VIDÉO SOUS - MARINE

Stage national



Fédération française d'études et de sports sous-marins



## STAGE NATIONAL PHOTO-VIDEO

22 Mars – 29 mars 2025

Saint-Gilles-les-Bains (La Réunion)

Le stage national 2025 de photo - vidéo sous-marine se déroule sur l'île de la Réunion du 22 au 29 mars 2025, à Saint-Gilles-les-Bains.

### LES FORMATIONS PHOTO-VIDEO

Ce stage s'adresse aux possesseurs d'appareils photo ou caméras numériques avec caisson étanche. Les formations seront assurées par les formateurs de la Commission Nationale Photo-Vidéo de la FFESSM.

Les formations dispensées portent sur la prise de vue, l'exploitation des images, les montages audiovisuels, le son, le matériel, la sécurité et le respect de l'environnement.

Les formations proposées sont :

- ✓ Formations de photographes de niveau 1, 2 & 3 (PP1, PP2, PP3)
- ✓ Formations de vidéastes de niveau 1, 2 & 3 (PV1, PV2, PV3)
- ✓ Formations de formateurs photo et vidéo de niveau 1, 2 et 3 (FP1, FV1, FP2, FV2, FP3, FV3)

Pour plus d'information sur les formations et brevets : <https://imagesub.ffessm.fr/brevets>

Le responsable de l'organisation logistique du stage est François GODIN :

✉ [competitions.crpv974@gmail.com](mailto:competitions.crpv974@gmail.com)

✉ 12T rue des baumes 13490 Jouques

☎ 06 07 83 78 96

### PROGRAMME GÉNÉRAL DU STAGE

L'accueil des stagiaires se déroule le samedi 22 mars de 10h à 12h00 au Village de Corail :

80 Avenue de Bourbon

L'Ermitage

97434 Saint-Gilles-Les-Bains – La Réunion

(<https://www.villagecorail.re/>)

Le stage se termine le samedi 29 mars 2025 en début d'après-midi. Un planning détaillé préliminaire sera fourni une fois l'inscription finalisée.

### LOGISTIQUE

- *hébergement*

Le stage se déroule au Village de Corail (hébergement, repas et salles de cours).



L'hébergement se fait en chambre de 2 personnes et pension complète du samedi 22 mars à 12h00 au samedi 29 mars en début d'après-midi.

En fonction des inscriptions une affectation des chambres vous sera communiquée lors de votre arrivée au début de stage.



### • **Plongées**

Les plongées s'effectuent dans le Réserve Naturelle Marine de la Réunion. Les sites seront choisis en fonction des contraintes météorologiques et des thèmes en cours. Le départ des bateaux se fait à partir du port de Saint-Gilles-les-Bains situé à 2km environ du lieu d'hébergement. Le nombre de plongées est de 10 pour les stagiaires photographes et de 7 (possibilité de plongées en sus en option) pour les stagiaires vidéastes.



Les sites de plongées seront déterminés en fonction de la météo, des durées de trajet et des contraintes planning du stage.

Les bateaux sont mis à disposition de la Commission Régionale Photo-Vidéo par les clubs et sca du port de Saint-Gilles-les-Bains. La capacité est de 40 plongeurs.

Des locaux sécurisés sont installés spécifiquement sur le port de Saint-Gilles pour permettre le stockage du matériel de plongée.



### • **Transports**

Les transferts entre le Village de Corail et le port sont assurés par une navette bus à des horaires précis qui vous seront communiqués à votre arrivée. Pour les amateurs, le trajet à pied se fait aisément en 20 minutes.

Des tarifs aériens ont été négociés avec les compagnies AirFrance et Corsair. Ils ne sont applicables que sur certains vols et avec un nombre minimal de personnes. Ces vols vous seront précisés ultérieurement.

En fonction des vols et du nombre de plongeurs intéressés, un transfert entre l'aéroport et le Village de Corail sera organisé.

## **CONDITIONS DES PARTICIPATION**

Pour pouvoir participer au stage vous devez :

- ✓ être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité,
- ✓ posséder un niveau de plongée 1 minimum (le N2 est vivement conseillé) au moment de l'inscription pour toutes les formations, et un niveau de plongée 3 minimum au moment de l'inscription pour les formations de formateurs FV2, FV3 et FP2, FP3.
- ✓ posséder un certificat médical CACI conforme à la réglementation fédérale, en cours de validité,
- ✓ être majeur,
- ✓ justifier du nombre de plongées requis (pour le niveau préparé) sur le carnet de plongée.

Matériel **minimum** requis pour les formations de photographe/vidéaste :

- ✓ Un APN débrayable ou reflex pour les photographes.
- ✓ Un flash externe ou phare pour les formations photo niv2 (PP2).
- ✓ Deux flashes externes ou deux phares pour les formations photo niv3 (PP3).
- ✓ Un objectif ou complément grand-angle pour les PP2/PP3.
- ✓ Un objectif macro ou complément macro pour les PP2/PP3.
- ✓ Une mini caméra ou caméscope numérique ou APN pour les formations vidéastes niv1 (PV1).
- ✓ Un appareil de prise de vue, un caisson pour les formations vidéastes niv2 (PV2).
- ✓ Un matériel de prise de vues offrant la possibilité de travailler en manuel, en macro ainsi que le caisson pour les formations vidéastes niv3 (PV3).
- ✓ Un ou deux phares pour les PV2/PV3.
- ✓ Equipement de prise de son pour les formations vidéastes niv3 (PV3).
- ✓ Un ordinateur personnel pour visualiser et traiter les images, intégrant un logiciel de traitement des images ou de montage.

Pour des informations plus détaillées sur les prérequis : <https://imagesub.ffessm.fr/brevets>

## **INSCRIPTION ET FRAIS D'INSCRIPTION**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JANVIER 2025**

Le formulaire d'inscriptions en ligne est accessible :

- sur la page de la Commission Nationale Photo-Vidéo (<https://imagesub.ffessm.fr/evenements/stage-national-2025>),
- directement sur le lien : <https://www.helloasso.com/associations/ffessm-commission-photo-video/evenements/stage-national-photo-video>
- en scannant le QR-Code :



Les frais d'inscription sont :

Stagiaire Photo hors Réunion	865€
Stagiaire photo Réunion*	700€
Stagiaire Vidéo hors Réunion	815€
Stagiaire vidéo Réunion*	650€
Accompagnant plongeur (10 plongées)	865€
Accompagnant non-plongeur	600€

\*Le tarif Réunion ne s'applique qu'aux stagiaires réunionnais ne souhaitant pas être hébergés au Village de Corail. Toutefois, ces stagiaires ne peuvent bénéficier de ce tarif que s'ils s'engagent à être présent chaque jour à partir de 7h00 jusqu'à la fin des séances et à tous les repas. Aucune absence ne sera admise et la présence est obligatoire à tous les cours ou séances d'analyse d'images. En cas d'absence, le stagiaire pourra être exclu. A minima, son brevet lui sera refusé.

- ✓ L'hébergement en pension complète pendant toute la durée du stage,
- ✓ Les plongées,
- ✓ La fourniture des blocs et plombs,
- ✓ Les cours,
- ✓ Les transferts entre le lieu d'hébergement et le port de Saint-Gilles.

Les inscriptions des accompagnants (plongeurs ou non-plongeurs) seront prises en compte en fonction du nombre de places disponibles et de la mise à disposition des bateaux. Les stagiaires sont prioritaires.

Pour ceux qui souhaiteraient anticiper ou poursuivre leur séjour sur l'île, l'hébergement au Village de Corail peut être assuré à des prix négociés par le Comité Régional. Se faire connaître au moment de l'inscription.

Le règlement se fait en ligne avec l'application Helloasso (<https://www.helloasso.com/associations/ffesm-commission-photo-video/evenements/stage-national-photo-video>).

### **Acompte de 400€ à l'inscription**

**Solde : avant le 10 janvier 2025**

Attention : l'inscription n'est validée qu'à réception du solde.

Si vous désirez apporter vos bouteilles de plongée personnelles, elles doivent être à jour des ré-épreuves et/ou inspections visuelles.

**Nitrox** : Pour ceux qui le souhaitent, possibilité de disposer de Nitrox 32. Le coût supplémentaire (5€ par plongée) est à la charge du stagiaire.

**Recycleur** : possibilité de plonger en recycleur mais pas de recycleur sur place. Prévoir son matériel. Seul l'oxygène est disponible sur place. A la charge du stagiaire.

Si vous désirez louer du matériel de plongée (hors bloc fourni par le stage), vous pouvez le faire (le demander à l'inscription) en supplément de prix (compter un supplément de 80 à 120€ en fonction de vos besoins et pour la semaine).

### **UTILISATION DE DRONE**

**Pour les utilisateurs de drone**, le stage se déroule dans le périmètre de la Réserve Naturelle Marine de la Réunion (RNMR) et le survol de la RNMR est soumis à conditions et autorisation. Les autorisations dérogatoires doivent être demandées pour chaque télépilote mais il est possible de faire une demande groupée. Pour faciliter les démarches, chaque pilote doit fournir, à l'inscription, les documents suivants :

- Certificat d'aptitude théorique de télépilote,
- Certificat ou attestation d'aptitude/de formation pratique du télépilote,
- La marque, le modèle et éventuellement le nombre de drones utilisés,
- Les altitudes mini et max auxquelles vous envisagez de voler.



## RENSEIGNEMENTS COMPLEMETAIRES

Le site de Saint-Gilles-les-Bains se situe sur la côte Ouest de la Réunion, la côte dite « sous le vent ». La température extérieure varie entre 23°C la nuit et 30°C la journée.

La température moyenne de l'océan est de 26° à 28°C.

La Réunion jouit d'un climat tropical et d'un (très !) fort ensoleillement. N'oubliez pas votre crème solaire. Indice 50 minimum recommandé !



Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est présent à la Réunion. Il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Ces maladies peuvent revêtir des formes graves. Pensez à vous munir d'antimoustiques efficaces. Demandez conseil à votre pharmacien !